Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 747

Artikel: Condition de la femme

Autor: A.W.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266502

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque Publique
et Universitaire Genève

E 1436

23 Fév. 1948

J. A.

20 FÉVRIER 1948 — GENEVE

TRENTE-SIXIEME ANNÉE — N° 747

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an	Fr. 6.—
» 6 mois	» 3.50
ETRANGER	» 8.—
Le numéro	» 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Kirikirikère
L'on aura beau faire,
Kirikirikan
Il faudra pourtant
Kirikiriki, kikiki
Qu' les homm' disent enfin oui,
Kirikirikou, koukoukou
Ce n' sont pas tous des fous !

Mme I. PFAEHLER.

AVIS IMPORTANT

Au moment où ces lignes paraîtront, les remboursements pour les abonnements échus au 31 décembre dernier, et non encore payés, auront été mis à la poste : et nous ne pouvons qu'insister auprès de tous nos amis pour qu'ils leur fassent bon accueil. Car ce moment-là, du renouvellement de nos abonnements, est toujours inquietant pour notre journal, et si toutes celles qui, trop souvent, le laissent tomber froidement et sans un mot d'explication, réalisaient combien nous est nécessaire l'aide pourtant minime (30 centimes par mois !) qu'elles nous apportent, nos soucis seraient certainement diminués de beaucoup.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Condition de la femme

Deuxième session
Lake Success 5-16 janvier 1948

Tout ne va pas encore pour le mieux, dans le meilleur des mondes, même dans le secteur féminin, c'est ce qui ressort des récents travaux de la Commission de la condition de la femme, dépendant du Conseil économique et social des Nations Unies.

Les femmes ont-elles partout dans le monde des droits politiques égaux à ceux des hommes, ont-elles accès, en nombre suffisant aux différentes fonctions publiques ? Ont-elles libre accès aux études ? Leurs conditions de travail sont-elles égales à celles des hommes ? La femme mariée a-t-elle la libre disposition de ses biens ? Sa nationalité d'origine, qu'en est-il ? Choisit-elle librement son époux, peut-elle demander son divorce comme son conjoint ? N'exploite-t-on plus la prostitution ?

Telles sont les questions étudiées qui nous touchent directement.

Les déléguées.

Les états membres, représentés actuellement dans cette commission, sont au nombre de quinze, *France* (Mme Lefaucheux, présidente pour cette année) *Mexique* (A.-C. de Castillo Ledon, vice-présidente) *Union des républiques socialistes soviétiques* (Mme E.-A. Popova, vice-présidente) *Syrie* (Mme A. Kandalaft Cosma) *Australie* (Mme J.-M. Grey Street) *Chine* (Mme C. Sieu-Ling Zung) *Danemark* (Mme B. Begtrup, présidente 1947) *Etats-Unis d'Amérique* (Mlle D. Kenyon) *Guatemala* (Mme S.-B. de Monzon) *Inde* (Bégum Shereefah Hamid Ali) *République socialiste soviétique de Biélorussie* (Mme E. Ouralova) *Royaume-Uni* (Mlle M. Sutherland) *Turquie* (Mme M. Paktas) *Venezuala* (Mme I. de Urdaneta).

Les institutions spécialisées suivantes étaient également représentées : Unesco (Mlle J. Maass) Organisation internationale du travail (Mme M. Fairchild) Organisation mondiale de la santé (Mlle B. Howard).

Les organisations non-gouvernementales suivantes avaient envoyé des observatrices : Fédération américaine de Travail, Fédération démocratique internationale des femmes (Mlle S.-B. Anthony, Mlle F. Leclerc), Guilde coopérative internationale des femmes (Mme E. Freundlich).

Mlle M. Bernardino, présidente de l'« Interamerican Commission of Women » assistait aux réunions à titre consultatif.

Questionnaire concernant la condition et le traitement de la femme au point de vue juridique.

La Commission avait chargé le Secrétariat de l'ONU de procéder à une enquête, au moyen d'un questionnaire, sur les droits féminins dans tous les pays du monde.

La Suisse n'étant pas membre des Nations Unies, on pourrait croire que le Secrétariat n'a pas pu se procurer les renseignements désirés sur notre pays. Qu'on se rassure, les organisations non-gouvernementales dont nous avons entretenu les lecteurs la dernière fois, et qui possèdent le statut consultatif, étaient, elles aussi chargées de répondre au questionnaire dans les divers pays où elles ont des sections nationales. Laissons ici la parole à Mlle D. Lecoultre du Secrétariat féminin suisse à Zurich : « Comment avons-nous alors été appelées à répondre à ce questionnaire ? Une des grandes associations internationales, la Ligue internationale des coopératrices, accréditée à l'ONU, fut priée de transmettre ce questionnaire à ses membres dont la « Ligue des coopératrices de Suisse ». Devant l'ampleur du travail, la Ligue des coopératrices de Suisse, association membre du Secrétariat féminin suisse, s'adressa à ce dernier afin qu'il en élabore les réponses. Aussitôt la section III des intérêts politiques et des questions juridiques créa une commission *ad hoc* qui comprenait outre les membres de la Commission III et des membres individuels consultés pour des questions spéciales, les membres de la Commission d'études législatives de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses. Cette Commission fut présidée par Mlle A. Quinche. Le questionnaire porte uniquement sur des questions de « droit public », c'est une première partie. D'autres questionnaires suivront probablement. »

Le travail fut mené avec une remarquable promptitude, la réponse cite *in extenso* tous les textes de lois, ce document dont l'ONU fut la cause, pourra être consulté utilement par toutes les Suissesses que ces questions intéressent. Il fera l'objet d'un article dans nos colonnes.

Malheureusement, tous les états membres n'ont pas répondu avec la célérité et l'exactitude des organisations privées ; on présentera cependant les résultats obtenus jusqu'ici à la session du Conseil économique et social et l'on activera la fin de l'enquête, car il serait opportun de publier une brochure qui, par le moyen de tableaux, donne une vue d'ensemble de la situation des femmes dans le monde. Cette brochure répandue à profusion serait bien instructive.

Au cours des débats.

Après avoir discuté le compte-rendu analytique des réponses déjà obtenues, au questionnaire, les membres de la commission constatent qu'en principe, les femmes participent à l'action gouvernementale des états membres, mais la commission est inquiète de voir que le Secrétariat des Nations Unies, lui-même n'a nommé que bien peu de femmes aux postes importants de ses services. Ne devrait-il pas payer d'exemple ?

Pour que les femmes puissent accéder à tous les échelons des fonctions publiques ainsi qu'aux divers métiers et carrières il faut naturellement qu'elles aient libre accès aux études les plus poussées et les plus spécialisées. Aucune restriction ne doit entraver leur formation professionnelle et, une fois qu'elles auront reçu la même formation que leurs camarades masculins, il n'y a pas de raisons que les conditions de salaire, de loisirs d'assurances sociales, soient différentes de celles des hommes.

Le statut des femmes à l'égard du mariage est-il partout satisfaisant ? Monogamie, liberté de choix, libre disposition des biens, autorité sur les enfants, droit de rupture du lien conjugal ?

De quel côté qu'on regarde dans le monde, il y a d'immenses régions où les femmes ne jouissent pas de ces droits fondamentaux. La Commission demande au Secrétariat de poursuivre ses enquêtes afin de tenir à jour cette énorme mais importante documentation et décide d'agir partout où cela est nécessaire.

Elle agira en collaboration avec d'autres commissions de l'ONU, la Commission des questions sociales, par exemple, avec d'autres institutions comme l'OIT et surtout, elle s'efforcera d'agir en collaboration avec l'UNESCO qui est particulièrement outillé pour éduquer la jeunesse et les adultes. Enfin, dès qu'on aura la documentation nécessaire, on répandra largement brochures et tableaux.

Dans les pays où les femmes sont récemment devenues électrices, notamment dans l'Amérique du Sud (Argentine-Vénézuela) on appuiera tous les efforts tendant à permettre aux électrices d'user judicieusement de leurs droits politiques.

On se propose enfin d'agir encore sur l'opinion publique par les

Conférences régionales.

Cette méthode déjà mise en pratique par le B.I.T. et l'O.I.T., est due, pensons-nous, à l'inspiration de l'Alliance internationale des femmes pour le suffrage qui, depuis longtemps avait décidé parfois de tenir congrès et conférences dans les pays où les femmes étaient loin d'avoir un statut satisfaisant. Ainsi, par l'ampleur des manifestations, on stimulait et l'on appuyait les partisans de l'Alliance, on recrutait de nouveaux adhérents et adhérentes, on faisait tomber les préjugés des adversaires et du gouvernement local.

Les conférences régionales prévues par la Commission de la condition de la femme poursuivent le même but de propagande et d'autres encore. Ainsi, il est avéré que de nombreux pays ont une législation qui se trouve en accord avec les exigences de l'O.N.U., mais les gouvernements sont impuissants à faire passer dans les mœurs les réformes qu'ils ont adoptées. Pour se convaincre de ce fait, il suffisait d'entendre Mme Spiller, trésorière de l'Alliance, conter ses voyages. La conférence régionale permettra aux déléguées de l'O.N.U. de s'assurer *de visu*, du fossé qui sépare les principes de la pratique et de discuter, dans le pays lui-même, avec les représentants des différents milieux, des moyens d'améliorer la situation. Cela permettra aussi de varier les moyens de propagande ou de persuasion selon les coutumes et les lieux.

Evidemment ces déplacements coûteront cher, mais l'enjeu en vaut la peine. L'auteur de ces lignes a horreur de l'uniformité centralisée et si, par des moyens appropriés, on peut éviter que l'organisme des Nations Unies ne devienne un géant aveugle et sourd, qui se borne à mastiquer, d'un bout de l'année à l'autre, des tonnes de papier, en guise de nourriture, alors on aura atteint un résultat qui permet tous les espoirs.

Vers la votation populaire neuchâteloise

En vue de la votation populaire des 13 et 14 mars, les Neuchâteloises ont constitué un comité d'action pour le suffrage féminin que préside M. le Dr Bersot, au Landeron, auteur de la motion déposée au Grand Conseil pour l'octroi du vote communal, et dont les vice-présidents sont MM. C. Brandt, conseiller d'Etat, Schenkel, député à la Chaux-de-Fonds, les secrétaires, Mme L. Nicoud (10, rue Pourtalès, Neuchâtel) et Mlle A. Billeter. Des commissions des finances, de presse, de conférences, de publicité, d'affichage, ont été créées. Le budget provisoire prévoit fr. 7.000 aux dépenses, et le comité ne dispose encore que de fr. 3.000 environ. Des appels de fonds sont adressés à divers milieux.

Le comité d'action prévoit le tirage d'un numéro spécial du *Mouvement féministe*, qui sera libéralement distribué. Des conférences seront données dans les principales localités du canton. On étudie la création d'une affiche illustrée, d'une affiche-texte et peut-être d'une affiche inspirée de l'affiche zurichoise, où l'on voit un paysan et une paysanne remplissant un sac de pommes de terre. S. B.

Refrains suffragistes

Nous publierons dans un prochain numéro les amusantes parodies des chansons de Jacques dans le goût suffragiste, par Mme I. Pfaehler.

Pour se procurer le nerf de la guerre !

La Chaux-de-Fonds.

Notre soirée du 7 février, musicale, littéraire, chorégraphique, humoristique, parfaitement organisée par nos jeunes membres, a attiré un nombreux public. Une vente de pâtisserie-maison s'est faite aux enchères américaines, chaque petite table était servie et tout en consommant le thé et les friandises, les assistants participaient à des jeux et à des concours... L. Challandes.

Abonnés, attention !

Le numéro du 6 mars vous parviendra sous une forme imprévue, ce sera le journal de propagande des suffragistes neuchâteloises. Nous sommes sûres que nos abonnés accueilleront avec satisfaction cette substitution pour les deux raisons suivantes :

1. Il est intéressant, pour tous les partisans de notre cause, de voir comment les Neuchâteloises choisissent leurs arguments et les présentent aux électeurs, on trouvera là plus d'une idée à retenir.

2. Faisant l'économie de l'impression de notre numéro, nous pouvons verser la somme correspondante aux suffragistes neuchâteloises pour les frais de leur campagne dont la réussite nous apporterait une aide considérable dans la poursuite de nos efforts.

Un pour tous, tous pour un.

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
RECONNUE PAR LA CROIX-ROUGE SUISSE
ET PATRONNÉE PAR L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
LE BON SECOURS
15, avenue Dumas GENÈVE
3 ANS D'ÉTUDES DE NIVEAU UNIVERSITAIRE
1 an ½ d'Ecole -- Prix de pension 150 fr. par mois
1 an ½ de stages hospitaliers -- Entretien complet et argent de poche
— 7 places disponibles en avril ? —

ÉTUDES DE PUÉRICULTURE
SECTION SPÉCIALISÉE DE L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES DU BON SECOURS
GENÈVE
Diplôme de puériculture 1 an d'études | Diplôme d'hygiène maternelle et infantile 2 ans d'études
Entrée chaque mois - 15, av. Dumas

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

Ne croyez-vous pas comme moi que ces déléguées, qui verront de leurs yeux les problèmes sur place et non pas dans un rapport, qui entendront de leurs oreilles les habitants d'un pays, qui connaîtront leur climat, leur nourriture, leur logement, ne seront pas mieux à même de trouver des solutions nuancées, exactement adaptées aux nécessités de l'heure ?

Aussi réjouissons-nous de penser que la Commission de la condition de la femme a décidé d'organiser une prochaine conférence au Proche-Orient.

Nous ne citons aucune des quelque quarante résolutions discutées, car la Commission, comme toutes les autres commissions n'a que le droit de les *recommander* au Conseil économique et social. Lorsque le Conseil les examinera, lors de sa prochaine session, peut-être à Genève, nous y reviendrons. A. W. G.

Liste des associations féminines internationales qui ont obtenu à l'O. N. U. le statut consultatif de la catégorie „B"

Alliance internationale des femmes pour l'égalité des droits et des responsabilités.

Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles.

Association mondiale des femmes rurales.

Conférence des femmes de toute l'Inde.

Comité de liaison des organisations internationales féminines.

Conseil international des femmes.

Fédération démocratique internationale des Femmes.

Fédération internationale des femmes dans les affaires et les carrières libérales.

Fédération internationale des amies de la jeune fille.

Fédération internationale des femmes diplômées des universités.

Guilde internationale des Coopératrices.

Union internationale des Ligues féminines catholiques.

Union universelle des femmes chrétiennes pour la tempérance.

* * *

A la suite de notre article intitulé « Esprit démocratique à l'O. N. U. » *(voir* Mouvement Féministe *du 8 février 1948) une correspondante nous écrit :*

« Il existe actuellement au secrétariat des Nations Unies non seulement une, mais deux sections des organisations non-gouvernementales. Celle qui a déjà été mentionnée et qui dépend du Département de l'Information, a pour tâche principale de renseigner les associations sur l'œuvre accomplie par les Nations Unies et les institutions qui en dépendent. La seconde a été créée au sein de la Division de Coordination et Liaison : c'est justement celle-ci qui est chargée de s'occuper plus particulièrement des organisations candidates au statut consultatif ou qui l'ont déjà obtenu. Ces deux sections sont représentées aussi bien au Palais des Nations à Genève qu'à Lake Success. »

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
45 professeurs
méthode éprouvée
programmes individuels
gain de temps
École LÉMANIA
LAUSANNE

Manifestation des femmes suisses 1848 - 1948

A Berne, dans la salle du Conseil national, le dimanche 2 mai à 10 heures, sera organisée une grande *manifestation des femmes suisses*, destinée à attirer l'attention sur le fait que l'œuvre nationale et démocratique de la Constitution fédérale de 1848 ne sera pas complète tant que les femmes ne seront pas citoyennes, à demander solennellement aux autorités fédérales d'achever cette œuvre par l'octroi des droits politiques à l'ensemble du peuple suisse. Cette journée est organisée par le Comité d'action pour le suffrage féminin (présidente : Mlle A. Quinche (avocate à Lausanne) et par l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui aura son assemblée annuelle la veille, à Fribourg.

Le programme général de la journée a été établi ; la plupart des conférencières ont donné leur adhésion. Chacune des revendications les plus importantes des femmes fera l'objet d'un exposé en français et en allemand, d'une durée de dix minutes, suivi du vote d'une résolution élaborée à l'avance, envoyée par avance aux sociétés affiliées au Comité d'action, lesquelles présenteront leurs amendements quinze jours avant la journée.

Voici le programme provisoire de la journée :

10 h. *Exposé historique* de Mlle Somazzi, résumé en français par Mlle A. Quinche, présidente ; salut en italien par Mlle E. Bonzanigo.

11 h. *Nationalité de la femme mariée*, exposés de Mmes B. Blauchem en allemand et Schaer-Robert en français.

Professions féminines, exposés de Mlles H. Stucki (Berne) et Ch. Muret (Lausanne).

14 h. 30. *Incapacité civile de la femme mariée*, exposés de Mmes Fischer-Frey (Berne) et E. Kammacher (Genève).

Protection de la famille, exposés de Mmes Kissel (Zurich) et Jeannet (Lausanne).

Importance de la ménagère, exposés de Mmes Pestalozzi (Genève) et J. Carrard (Lausanne).

Assurances sociales, exposés de Mme Schwarz-Gagg (Berne) et Mlle T. Prince (Genève).

Le Comité d'action espère que nombreuses seront les délégations qui assisteront à cette mémorable journée solennelle. Chaque société sera représentée par deux déléguées. Il va sans dire que chacune peut assister à la manifestation, pour autant que la salle du Conseil national (250 places) et les tribunes publiques pourront, contenir les participantes. Les organisatrices tiennent surtout à en faire une journée solennelle, digne, prouvant que les femmes sont prêtes à recevoir leurs droits politiques et à collaborer de toutes leurs forces et de tout leur cœur à la vie nationale.

S. B.

De l'éducation de la jeunesse et des droits de la femme

La question de l'éducation de la jeunesse est un peu partout à l'ordre du jour des préoccupations de l'heure présente ; c'est ainsi par exemple que « Pro Familia » a repris à Lausanne l'an dernier dans de nouvelles conditions favorables la question si importante de l'éducation sexuelle, qui avait été préconisée et développée déjà à partir de 1916 et spécialement après la fin de la première guerre mondiale dans le canton de Vaud et ensuite dans toute la Suisse par un groupe de médecins et de moralistes. C'est ainsi encore que récemment le Cartel d'hygiène sociale et morale a mis au programme de sa session de l'automne dernier la question du « Climat moral de la jeunesse d'aujourd'hui ». Une discussion nourrie et fort intéressante a suivi le rapport introductif d'un pédagogue de grande expérience, M. W. Perret, qui est actuellement le directeur de l'office des mineurs du canton de Neuchâtel, rapport, dont le contenu assez pessimiste, aboutissait à la conclusion qu'il s'agissait avant tout d'un problème d'éducation des parents et des enfants, exigeant la création d'un autre climat moral, tout en n'excluant pas par ailleurs certaines mesures législatives pour lutter efficacement contre divers abus et prévenir certains dangers. Au cours de la discussion, le point de vue de M. Perret a paru, à quelques uns, trop pessimiste et l'on a fait valoir d'autre part certains faits de nature à faire confiance à la jeunesse d'aujourd'hui, tout en reconnaissant que les conditions actuelles et le climat du temps présent sont loin de lui être favorables. Il ne saurait être question de rapporter ici en détail les diverses constatations faites à ce sujet ainsi que les remèdes à y opposer. Mon propos est d'y ajouter dans ce bref article un point de vue, qui n'a pas été abordé dans cette discussion et qui me paraît cependant avoir une importance toute spéciale pour l'amélioration de l'éducation de la jeunesse. Le voici, partant du fait généralement reconnu que l'éducation de l'enfance et de la jeunesse est essentiellement l'œuvre de la femme, de la mère de famille pour des motifs nombreux et péremptoires : or, si l'on a compris de plusieurs côtés la nécessité de mieux préparer la jeune fille à son futur rôle de mère de famille et d'éducatrice et si l'on a cherché à agir dans ce sens, on a, à mon avis, jusqu'ici, complètement négligé dans cette question un élément essentiel et primordial, à savoir celui de créer et de donner à la femme une situation sociale et morale de nature à lui enlever le complexe d'infériorité, qui est encore le sien en particulier dans notre pays et qui, par le fait qu'elle est une mineure complète au point de vue politique et partielle au point de vue civil, lui enlève d'une part une certaine confiance en elle-même et d'autre part, ne lui permet pas d'acquérir vis à vis des autres et plus spécialement vis à vis de son mari et de ses enfants la considération et le respect qui lui seraient absolument nécessaires pour pouvoir réaliser complètement l'éducation de ces derniers ; on n'ignore pas en effet les cas relativement fréquents où le père de famille, qui tient avant tout à son autorité masculine consacrée par les siècles, contredit volontiers sa femme en donnant à entendre qu'il est le maître et qu'elle n'a pas voix au chapitre dans bien des domaines, y compris l'éducation des enfants, ce dont ces derniers, très perspicaces et excellents observateurs ne tardent pas à s'apercevoir et s'empressent de profiter. En fait, on peut à cet égard observer, bien souvent, que lorsque la mère de famille est faible vis à vis de ses enfants, elle se voit obligée de recourir à son mari, comme à une sorte de croquemitaine, qui use alors envers eux d'une sévérité parfois même excessive, qui augmente son autorité de père de famille, mais diminue d'autant celle de la mère. Par contre, lorsque la mère élève ses enfants avec fermeté, sinon avec sévérité, le père prend volontiers le contrepied et les gâte en faisant toutes leurs volontés, ce qui est loin de faciliter la tâche de la mère. En un mot, il me paraît infiniment regrettable au point de vue de l'éducation des enfants et sans parler d'autres questions, que la femme, qui met les enfants au monde, les suit de très près et les élève, ne soit pas considérée dans notre pays comme une citoyenne à l'égal de l'homme, sauf pour certains devoirs, comme les impôts, etc. Cela dit, on ne manquera pas sans doute d'objecter à mon point de vue que le fait d'accorder légalement l'égalité complète des mêmes droits à la femme qu'à l'homme ne changerait pas à lui seul grand'chose à la mentalité humaine ancestrale des deux sexes et à ses conséquences au point de vue de l'éducation des enfants. Cela est évident et c'est pourquoi il est si important de préparer la femme et l'homme aussi à cette égalité et l'on peut déjà constater certains progrès à cet égard dans la mentalité du public en général, de sorte que l'octroi légal de cette égalité ne serait que la consécration de ce progrès social et pourrait contribuer ainsi à le réaliser plus complètement. Il me paraît en tout cas certain que, lorsque l'homme aura enfin compris que la femme est son égale en valeur dans tous les domaines, malgré la diversité du sexe, il aura pour elle la considération, le respect et tous les égards, qu'il professe pour ses égaux et que l'éducation maternelle des enfants ne pourra qu'y gagner. Dr. M. Muret.

Professeur honoraire à l'Université de Lausanne.

Pro Infirmis
Sa vente annuelle de cartes va commencer.
Soutenez-là d'un don généreux

Mon amie la garde-barrière

Petit sketch en 3 épisodes authentiques

I. Dans la guérite en plein soleil et à tous vents quand c'est l'hiver, la garde-barrière tricote. Mais son esprit ne vagabonde pas. 8.07 h., l'express de B. à D. — 8.15 h., celui de D. à B. — Un train de marchandises à 8.30 h. et 2 express encore avant 9 h., puis répit d'une demi-heure ; le temps d'aller chauffer le café du mari malade. Elle est là, sans faute, pour le train de 9.03 h. Ainsi toute la journée. Il en passe 50, sans compter les trains de marchandises, qui sont longs... et lents et qu'il faut regarder passer, drapeau en main !

Bien sûr, elle peut, des fois, s'asseoir sur le banc, et chauffer son petit poêle, à condition de « trimballer » elle-même son combustible depuis sa maison, à 300 m.

L'été il y a de l'ombre : celle du tournesol qu'elle a planté. En toute saison, la sonnerie qui annonce le train, et la double manœuvre de la barrière, une grosse roue à tourner. En avant la manivelle !

Eh bien ! cette femme sourit ; elle n'est pas aigrie. Quand elle a baissé sa barrière et qu'il y a quelque petite marge jusqu'à l'arrivée du train, elle la rouvre, pour que cette grosse auto repue qui quitte l'hostellerie de l'autre côté de la voie ne perde au moins pas de précieuses minutes en sa précieuse vadrouille.

— Madame, lui dis-je, c'est dangereux ; et puis c'est défendu.

— Oh ! vous savez j'ai l'habitude, et puis quand ils doivent attendre ils m'insultent tellement !

* * *

II. Un passage à niveau sans visibilité. Elle est là, attend le signal de la gare qui ne vient pas. C'est l'heure, tout de même, alors elle ferme. Toujours pas de signal. Apparaît un couple sur une moto, dévalant la pente, il demande le passage, elle ouvre... 2 corps déchiquetés, la main coupée d'une femme à 100 m. au milieu d'un pré.

Enfin le signal retentit...

Elle fit de la prison.

* * *

III. Un grand car plein d'enfants descend en vitesse ; les freins ne fonctionnent plus ; ils vont s'écraser sur la barrière qu'elle vient de fermer ; le train est imminent... elle rouvre — ils passent ! De justesse et l'express arrive.

Sans commentaire — (Et sans récompense).

Ces responsabilités là, je ne vous dirai pas ce qu'on les paye.

Demandez-le aux C.F.F. *Gabrielle.*

Publications reçues

Collection « Les Vainqueurs » - XVII. Sven Wikberg. *Gustave Adolphe.* Le lion du nord. Glaive et bouclier du protestantisme.

Les nombreux visiteurs de l'exposition du « Livre protestant » ont admiré la diversité des biographies parues dans la collection des « Vainqueurs » (Labor et Fides).

Ces courts volumes, édités avec goût, agrémentés de belles illustrations parlent à la jeunesse — Apôtre, éducateur, barde, aventurier de la paix, ces hommes appartenant à des époques et des pays divers, sont des héros de la foi... que ce soient des Pierre Valdo, des Pestalozzi, des William Penn et d'autres...

Un nouveau nom vient s'ajouter à la Galerie déjà longue des « Vainqueurs ».

« Gustave Adolphe », Le lion du nord, le sixième descendant de Gustave Vasa, est présenté comme un héros de la Foi réformée.

L'auteur Sven Wikberg, historien suédois, est un grand admirateur de la personnalité politique et spirituelle de Gustave Adolphe. Il retrace cette vie courte qui se déroule à l'époque sanglante de la Guerre de Trente ans où les conflits religieux divisent les protestants et les catholiques.

Les récits de combats semblent prendre une place trop grande dans ce volume.

Cependant la personnalité de Gustave Adolphe apparaît comme une noble figure du Prince protestant qui combat pour la liberté et la tolérance. M. Gt.

Profili di donne svizzere. (Silhouettes de femmes suisses), par Anna Volonterio. Edizione « Vita femminile », Lugano 1946.

C'est dans le but de faire connaître à la jeunesse féminine tessinoise les figures de quelques unes des femmes suisses les plus éminentes que Mademoiselle Volonterio a publié dans la « Vita femminile » ces 26 courtes biographies, réunies par la suite en un charmant petit volume. L'auteur a su, avec beaucoup de talent, faire revivre les grandes disparues dont elle nous retrace les activités si diverses. On la suit avec le plus vif intérêt quand elle nous parle de l'œuvre de Madame Pestalozzi, aux côtés de son mari, quand elle nous retrace la vie aventureuse de C. Morel, cette petite Lucernoise qui suivit son mari soldat de l'Empereur, jusqu'au fond de la Russie ou qu'elle nous narre les tribulations de cette étonnante Barbara von Roll qui, au XVe siècle se voua à la médecine et transforma sa maison de famille, à Soleure, en un hôpital pour les indigents, hôpital dont elle fut à la fois la directrice et le médecin. A côté des pages consacrées aux éducatrices (E. Ruepp, M.-A. Calame, etc.), aux femmes écrivains (J. Spiry, L. Bögli, etc.) et à celles qui se sont fait un nom dans l'industrie (A. Dufour, C. Sulzer), Mademoiselle Volonterio s'adressant à des lectrices tessinoises a naturellement largement fait place dans son ouvrage à des femmes, peut être moins connues en Suisse romande : éducatrices tessinoises (S. Galimberti, M. Elzi) et religieuses ayant joué un rôle important dans la vie catholique suisse (mère M.-T. Scherer, mère M.-B. Heimgartner, etc.).

A.-M. Du Bois.